

Monde Tsigane

JOURNAL

TRIMESTRIEL N°12 - JUILLET 2004 - 3,8€ / 25 FRANCS

Editorial Ca continue !

Un maire, rapporte Le Progrès (quotidien régional), prétend que nous sommes le seul pays européen à avoir autant de sollicitude pour les Gens du Voyage, et s'en étonne.

Et vous Voyageurs, avez-vous aussi cette impression ? Un autre maire, évoquant la loi Besson, n'hésite pas à écrire, ou laisse écrire, dans son bulletin municipal que "les parlementaires ont voté une loi, véritable déni de civilisation, dont la mise en application est en cours et qui consiste à jalonner les itinéraires de nos Voyageurs, d'aires de stationnements de court, moyen et long séjour au frais du contribuable". Et de poursuivre en créant l'amalgame entre les Voyageurs de nationalité française et les réfugiés demandeurs d'asile qui ne sont pas concernés par la loi Besson : "Veut-on faire croire aux Français (NDLR : dont font partie les Gens du Voyage) que l'implantation d'aires de séjour court, moyen ou long (NDLR : il s'agit de la loi Besson) va résoudre le problème posé par l'arrivée continue et hors de tout contrôle d'une population nomade, ne parlant pas notre langue, source de nombreuses nuisances et sans aucune volonté d'assimilation." Les auteurs de cet article intitulé "Colère" auraient dû se souvenir avant de signer que "la colère est mauvaise conseillère". Ce n'est pas en créant la confusion que l'on se met en situation de régler les problèmes ; ceux des Gens du Voyage français ne sont pas ceux des réfugiés.

Enfin un troisième maire, dont la commune posséderait un site naturel classé, des bâtiments historiques classés, un site historique classé, mille hectares d'espaces naturels sensibles mais qui subit les nuisances de la RN6, de la voie ferrée et de l'autoroute, ne veut pas que cette si belle commune devienne "le dépotoir" des communes voisines du fait de l'implantation sur son territoire d'une aire de grand passage. Monsieur Robert, dans son petit dictionnaire édition mars 1995 donne plusieurs définitions du mot dépotoir : lieu destiné à recevoir les matières de vidange ; lieu public où l'on dépose des ordures ; endroit où l'on met les objets de rebut. Et par une extension que le Petit Robert qualifie de péjorative : endroit où sont réfugiées les personnes indésirables.

Adhérents et amis Voyageurs, vous êtes encore gravement outragés, car c'est bien de vous dont on parle et de personne d'autre. Les communes viticoles vous attirent parce que vous y trouvez du travail mais pour les communes voisines, vous êtes ce que le petit Littré vous explique : objet de dépotoir.

On a parfois envie de hurler : "assez, vous perdez la raison !".

Il nous apparaît que l'approche de l'expiration du délai pour la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil (avril 2005) exacerbe les réactions ; et c'est regrettable. Car s'il y a des maires qui ont du mal à appréhender le problème de cette mise en œuvre, d'autres ont fait et font encore de réels efforts pour aboutir à des solutions donnant satisfaction à la fois aux Voyageurs, aux habitants et aux élus.

Ce à quoi l'ARTAG travaille.

ARTAG ■

Latcho Drom, Charles

Charles Bortolotti, Nounoune, nous a quitté le 20 juin pour suivre d'autres chemins ; il continue son voyage.

Toute l'équipe de l'ARTAG, les salariés et le Conseil d'Administration lui rend hommage et le remercie pour le travail qu'il a effectué au sein de l'association.

Il occupait le poste de médiateur sur le quartier des Brosses à Mions : un travail d'animation et d'insertion pour les jeunes Voyageurs du quartier. Il faisait un travail d'orientation vers les structures locales, notamment il a permis aux jeunes d'aller plus facilement à la Mission locale, il accompagnait les personnes dans leurs démarches, il participait aux sorties familiales. Il avait aussi mis en place une animation foot une fois par semaine. Il était présent sur le terrain, sans compter le temps, les heures. Il était dévoué à aider les Voyageurs, et aussi les Gadje : il était bénévole avec l'équipe de Médecins Du Monde.

Il suivait depuis plus d'un an une formation



BEATEP, pour se former comme animateur. Il avait acquis des compétences ; Et avec sa connaissance de la culture Tsigane, ses propositions d'actions étaient toujours adaptées.

Charles donnait de son cœur, de sa générosité, de sa sympathie.

Charles, nous te remercions pour le travail énorme que tu as mené à Mions et au-delà pour ce que tu as apporté à l'ARTAG. Nous n'oublierons pas ton humanisme et ta gentillesse, ainsi que ta conviction à aider les Voyageurs. Merci !

L'ARTAG ■

Notre famille vous remercie chaleureusement pour les témoignages de sympathie et d'affection manifestés lors du décès de Nounoune. Votre présence en ce douloureux moment nous a touché.

Nos remerciements vont à l'équipe de Médecins Du Monde, aux personnels des mairies de Mions et de Chassieu, aux personnes travaillant sur Mions : partenaires locaux, stagiaires-étudiantes, éducateurs..., à l'école du Sud-Est ainsi qu'aux stagiaires BEATEP, au Conseil Général du Rhône, au SIGAAGV, à l'ALAP, à l'ALPIL, à Marguerite Gille de l'UNISAT, à tous ses amis de foot les municipaux de Villeurbanne, avec lesquels il a passé de bonnes troisièmes mi-temps, à l'école Louis Pergaut de Chassieu, à la famille Martinez, à la famille Violette Hospice, à tous les Voyageurs présents et ceux qui n'ont pu être là, à l'équipe salariée et bénévole de l'ARTAG.

Nos excuses à ceux que l'on oublie ici et encore merci de votre gentillesse et soutien.

Violette BORTOLOTTI et ses enfants
Marlene, Marvin et Katia ■

"Une messe de la quarantaine sera célébrée le vendredi 30 juillet à 10 h à l'église de Chassieu."

Des nouvelles du site de Montreuil-Bellay



Dans le précédent numéro était présenté le projet d'aménager un carrefour à sens giratoire sur le site du camp d'internement des Tsiganes de Montreuil-Bellay pendant la seconde guerre mondiale.

Grâce à la mobilisation publique, voici quelques pistes pour que les vestiges du camp soient sauvés de l'oubli :

- Une déviation pourrait être faite, ou alors le rond-point serait aménagé ailleurs, loin du site. Quoi qu'il en soit, la route change de propriétaire en janvier 2005. Tout est bloqué jusqu'à cette date...
- Des responsables de l'agglomération de Saumur tentent de faire classer le site... et la sous-préfecture indique que le site ne sera pas touché...

Tout est donc possible... Nous sommes toutefois en droit de penser que la détermination de certaines personnes, associations ou institutions pourra sauver ce site et lui laisser prendre la place qu'il "mérite" : celui d'un monument de mémoire, parce qu'il ne faut pas oublier...

Sabine FRESSARD ■

Si tu sais

Tu vois le Trou, le Noir, empreintes léonines
Toi qui marche le long et ne regardes pas !
Là, ton frère est parti... du plus discret trépas
Comme un tribut versé pour prix des origines.

Mort, dis-tu ? Et de quoi ? Ou de faim ou de froid ?
Non, il est mort de haine ! Et de différence
De peau. Ici, l'horreur assassine en silence
Nos fils ; puis l'oubli, une seconde fois.

Quoi, ils t'auront tué et tu as pu te taire ?
C'est que ... je ne sais pas écrire, tu comprends ?
L'humble se tait. Souvent son courage se rend
Quand il faudrait crier pour remuer la terre.

Le poème de Laura Chevalier, écrit en mai 2004 suite à sa venue à Montreuil-Bellay, sur les traces de la famille de son mari.

Dans ce numéro

P2 Chronique juridique :

A propos des assurances

Brèves de terrains :

L'anticipation, pas l'exclusion ; Les aires de grand passage ; Un syndicat mixte départemental pour la gestion des aires de stationnement du Rhône

P3 Témoignages

Voyage en Irlande

Venez voir un peu du côté du bonheur
Rubrique de Violette Hospice

P4 Zoom sur ...

Santé et Gens du Voyage : Prendre en compte les spécificités

Gens du Voyage et santé : quelles spécificités ?

Les actions santé développées à l'ARTAG

Les préconisations du SD au niveau santé

Témoignage de soignants hospitaliers en relation avec des Voyageurs

Le stationnement lors d'hospitalisation

Témoignage : Un terrain aménagé à tout prix

P6 L'association ARTAG

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Formation "connaissance des populations Romanies et Voyageurs"

La plaquette "Loi Besson, mode d'emploi"

Prévention santé

Des échanges avec les écoles

P7 Pour en savoir plus

Actualités culturelles

Les chiens aboient, les caravanes passent

UNISAT : Faire évoluer la législation

P8 Et encore

Événements de Slovaquie

Union Européenne et droits des Roms/Tsiganes

Alarmants

Roms en France : que deviennent-ils ?

A propos des assurances

Les Voyageurs sont de plus en plus souvent victimes de résiliation de contrat ou de refus d'assurance ou de renouvellement de contrat...

Un assureur conseil parisien a très loyalement informé son client voyageur de la position de certaines compagnies : "En effet, lui écrivait-il le 10 février 2004, nous venons d'apprendre que vous étiez considéré comme personne du Voyage ; or malheureusement, dans ce cas, nous sommes contraints par les compagnies avec lesquelles nous travaillons de résilier les contrats dès que nous en avons connaissance."

Il nous apparaît que la résiliation d'un contrat d'assurance ou son refus au seul motif qu'il s'agit d'une "personne du Voyage" constitue une discrimination définie par l'article 225-1 du code pénal : "Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille..."

L'article 225-2 stipule que "la discrimination commise à l'égard d'une personne physique est punie de 2 ans d'emprisonnement et de 200000 francs d'amende lorsqu'elle consiste : 1°) à refuser la fourniture d'un lieu ou d'un service."

M F. Desportes, conseiller référendaire à la cour de cassation, au "Jurisclasseur code pénal", estime que si "l'expression "fourniture de biens ou de prestations de services" assez peu juridique est très large. Elle recouvre toutes les conventions arguant un tel objet, c'est-à-dire concrètement la totalité des activités économiques (vente, louage, prêt, assurance)."

Le Voyageur qui s'estime victime de discrimination en matière d'assurance peut donc déposer plainte entre les mains du procureur du domicile de leur assureur sur le fondement de l'article 225-1 du code pénal. Mais la plainte, si elle est utile, ne règle pas les problèmes immédiats que pose une résiliation ou un refus d'assurance. Précisons également qu'il existe des motifs légaux de résiliation, notamment en cas d'accidents, de non-paiement de la prime, de contrôle d'alcoolémie positive... De même une compagnie d'assurance n'a pas l'obligation d'accepter tous les demandeurs d'assurance, elle peut refuser un client présentant un risque trop important pour les autres assurés de la compagnie. Et pourtant l'assurance de responsabilité civile est obligatoire. Roulez sans assurance, c'est prendre un risque considérable pour soi-même (condamnations pénales et financières, interdiction de conduire) et pour les autres y compris pour les membres de sa propre famille. Devant un refus, et quel que soit son motif, il ne faut pas chercher à contracter une nouvelle assurance en faisant une fausse déclaration qui

conduit le plus souvent à une situation de défaut d'assurance. Il faut saisir le Bureau Central de la Tarification (BCT). Cet organisme a été mis en place pour que tout conducteur de véhicule à moteur puisse, comme il en a l'obligation, être assuré en responsabilité civile. Comment faire ? La société qui refuse d'assurer un Voyageur, ou de renouveler son contrat, doit lui délivrer en 2 exemplaires un imprimé spécial de proposition et y indiquer le tarif de la cotisation de base. Cette demande doit être faite par le Voyageur dès qu'il reçoit sa lettre de résiliation ou de non-renouvellement.

Cet imprimé rempli doit être envoyé avec accusé de réception à la compagnie d'assurance. Si celle-ci ne répond pas dans le délai de 15 jours, la demande d'assurance est considérée comme rejetée. C'est un refus implicite. Si la compagnie répond négativement, c'est un refus explicite.

Doivent être transmis par lettre recommandée avec accusé de réception au BCT dans les 15 jours par le Voyageur : ce refus (ou une lettre précisant le refus implicite), un exemplaire de la demande, l'avis de réception de la lettre recommandée envoyée à l'assurance, le devis établi par l'assureur.

Le BCT fixe alors le montant de la cotisation au général dans un délai d'environ deux mois. Le Voyageur en est informé ainsi que l'assureur. Il faut indiquer au bureau si sa fixation est acceptée. Le Voyageur doit alors payer la prime fixée.

Mais attention : on ne peut obtenir de cette façon que la garantie obligatoire de responsabilité civile. Si l'assureur refuse toute garantie complémentaire, il n'y a aucun recours. L'assurance incendie d'une caravane n'est par exemple pas obligatoire.

Autre précision : le code des assurances prévoit qu'un assuré qui a fait lui-même usage du droit de résiliation ne peut saisir le BCT pendant un an.

Pour conclure, disons que le recours au BCT est une procédure relativement longue, au minimum 3 mois, pour un Voyageur qui a besoin de son véhicule pour vivre. Les pouvoirs publics se préoccupent de ce problème et nous espérons que les solutions seront à la hauteur de l'espérance des Voyageurs.

NB : UNISAT a consacré à ce sujet un doc-info n°3/2003 qui a inspiré cet article.

Bureau central de la tarification
11 rue de La Rochefoucauld 75009 PARIS
tel : 01 53 32 24 80

Jean BONNARD ■

L'anticipation pas l'exclusion

La mise en place du schéma départemental se poursuit. Plusieurs communes se sont enfin saisies de leurs obligations et le nombre de projets a considérablement augmenté. Toutefois, bien des problèmes subsistent :

- certains projets restent flous ou fragiles : problèmes de réalisation effective dans un temps déterminé ou problèmes de foncier.
- certaines communes, heureusement minoritaires, n'ont toujours pas réagi.

Le retard pris dans l'aménagement des terrains permettra d'offrir raisonnablement des places aux Voyageurs au mieux fin 2005.

Les rares communes qui seront dans les temps vont devoir faire face à une demande massive de stationnement, ce qui rendra le fonctionnement un peu délicat. Malheureusement, cette période unique sera observée à la loupe par les communes attentistes ou retardataires et les dysfonctionnements repérés risquent d'être interprétés contre les Voyageurs.

L'ARTAG le répète inlassablement, il s'agit d'anticiper : Pour cela les collectivités en charge (et même au-delà) doivent s'engager à proposer un lieu temporaire de stationnement pour tous les Voyageurs en attendant la réalisation effective des aires. Le retard pris ne doit pas être au détriment des Voyageurs. Trop d'expulsions sont encore effectuées dans notre département. Il n'y a pratiquement pas de lieu de stationnement amiable. La gestion du stationnement sur les communes se fait trop souvent par le biais de la sécurité ou de l'arbitraire.

Nous devons mettre à profit cette période instable pour que chacun montre sa capacité à tenir sa place dans la gestion future du mode de vie des Gens du Voyage.

Les aires de grand passage

L'implantation des aires de grands passages dans notre département se précise.

Les aires seront installées :

- pour le secteur Nord sur une commune située entre Anse et Belleville, le lieu n'étant pas encore déterminé
- celle pour le secteur sud-ouest sera située entre Brignais et Givors, vraisemblablement sur la commune de Montagny
- sur la commune de Lentilly pour le secteur Ouest
- enfin, la quatrième pour le quart Sud Est serait situé sur le territoire de la communauté de communes de l'Est Lyonnais.

Les stationnements concernant les grands groupes restent problématiques pour 2004. Les missions doivent le plus souvent passer leur chemin, même si en lien avec la préfecture, l'ARTAG tente de trouver des solutions amiables pour gérer l'existant.

Les familles qui ont nécessité de se rassembler pour des occasions exceptionnelles (maladie, décès, hospitalisation...) doivent faire avec les moyens de fortunes de façon souvent trop inhumaines.

La problématique de ces aires doit être impérativement réglée avant la fin de l'année 2004 pour un fonctionnement opérationnel en 2005.

Un syndicat mixte départemental pour la gestion des aires de stationnement du Rhône

Lors de la dernière commission départementale consultative, Monsieur Loei, adjoint au maire de la commune de Genas nous a présenté le projet d'un syndicat mixte à vocation départemental qui générerait l'ensemble des aires d'accueil (y compris celles des grands passages). D'ores et déjà, l'ARTAG est très favorable à ce projet qui envisage de mutualiser les moyens, d'harmoniser les fonctionnements et de mettre en réseau les acteurs.

Nous vous en dirons plus dans un prochain numéro, après une rencontre avec M Loei, le promoteur de ce projet qui a reçu l'aval de la commission, de la préfecture et du Conseil Général.

Xavier POUSSET ■

Voyage en Irlande

L'ARTAG prend part au programme européen Equal, dans lequel est inscrit le projet CoDiPe qui traite des discriminations à l'emploi pour des publics spécifiques.

La France et l'Irlande collaborent dans ce projet : des associations de Voyageurs ici et là-bas travaillent, échangent des expériences sur la situation des Gens du Voyage face à l'emploi.

Deux salariés de l'ARTAG sont ainsi partis avec une Voyageuse, Olga, pour une rencontre inter-partenaire à Dublin. Les huit associations françaises étaient reçues par l'association Pavee Point.

Voici le témoignage d'Olga, qui nous raconte son séjour en Irlande, entre réunions du CoDiPe, visite de terrain, échange avec les Voyageurs de là-bas et découverte du pays :

Raconte-nous ta rencontre avec les Voyageurs ?

Beaucoup de Voyageurs en Irlande travaillent dans la déchetterie, le recyclage, la carrosserie. Car c'est moins réglementé qu'en France, ces métiers. Ils font aussi de la ferraille, ils sont maquignon ; ils font la même chose qu'en France, en fait. Certains clans familiaux font de la ferraille, d'autres travaillent dans le meuble... Il y a beaucoup de travail indépendant. Il y a la même adaptation ici qu'en Irlande au niveau des métiers.

Quand j'ai rencontré les femmes à l'association Pavee Point, elles ont tout de suite vu que j'étais Voyageuse ; et moi aussi ! C'est étonnant de rencontrer des Voyageurs. Ils avaient pleins de questions, comment on vit, on s'habille, ce qu'on mange, comment on travaille, et comment sont les caravanes, et quelle est la tradition du mariage... et j'avais les mêmes pour eux ! En fait, c'est un peu pareil, sauf qu'ils ne mangent pas de hérisson, là-bas !

On a parlé des discriminations. A l'entrée des pubs, dans les magasins. Ici, ils sont plus discriminés ; on est moins rejeté en France qu'en Irlande. Ils sont mal acceptés car il n'y a pas beaucoup de Voyageurs, seulement 20000-25000. Ils sont rejetés hors des villes.

En Irlande, les Voyageurs sont plus impliqués. Ils s'inquiètent de leur avenir, ils sont engagés par ce qui les concerne, ils défendent leur cause. Ils voudraient que les choses bou-

gent pour leurs enfants, qu'ils ne vivent pas la même chose qu'eux. Ils étaient présents aux réunions. Et à Pavee Point, il y a des femmes au standard, d'autres qui font de l'ordinateur. Ils ont été à l'école. Les Gadjé en Irlande s'occupent pas des Voyageurs, donc s'ils ne prennent pas en main leur vie...

On a aussi visité des terrains de Voyageurs autour de Dublin. Il y a des quartiers que de Voyageurs, 30 terrains où ils vivent autour de Dublin. On a pu parler avec eux, visiter où ils vivent ; soit en mobil home, beaucoup, soit en maisons privées ou logements sociaux. Ils sont plus pauvres qu'en France ; les Voyageurs en Irlande, ils n'ont pas la vie facile. Ils ont dû résister à la famine...ils ont pas pu partir.

Et l'Irlande alors, tu ne connaissais pas ce pays ?

Non, je n'avais jamais pris l'avion. C'était comme des vacances... rien à faire, ni le manger, ni ranger...

L'Irlande est un joli pays, on a visité la ville de Dublin, pris le bus à deux étages, on a fait du shopping. On a été bien reçu. Les irlandais sont fêtards et accueillants.

Dans les pubs, l'ambiance est terrible, la musique typique, tambour et flûte.

Olga a eu un séjour ben rempli, des millions de choses à découvrir, à connaître... et à raconter à son retour en France !

"J'étais la seule Voyageuse de la délégation française. C'est dommage qu'il n'y avait pas plus de Voyageurs. Raconter mon voyage donnera peut-être envie aux Voyageurs d'y aller."

Propos recueillis par S. F. ■



Venez un peu voir du côté du bonheur...

Les difficiles conditions de vie de nombre de Voyageurs font que nos échanges portent beaucoup sur celles-ci (expulsion, sentiment de rejet social, problèmes financiers, environnement insalubre...). "La vie en rose"... un rêve ! Et si, justement, nous rêvions un peu ? Et si, au lieu de parler "malheur", nous parlions "bonheur" ? Et si l'on s'évadait un instant ? Et si l'on témoignait des petits et grands plaisirs de la vie des Voyageurs ?

Dans l'intimité d'une rencontre, une jeune femme a accepté de nous confier ce qu'est ou ce que serait le bonheur pour elle :

"La liberté. C'est le point principal et ça pour tous les Voyageurs. La liberté, c'est d'ouvrir la porte, être dehors, bouger beaucoup dehors. L'hiver, on est malheureux, on peut pas trop bouger. On nettoie beaucoup dehors, on met nos affaires au propre (le mobil'home, les tapis). Les enfants ont l'habitude d'être dehors. Quand il pleut, il fait froid, ils sont malheureux.

Le voyage. C'est un bonheur pour moi de voyager. Ça fait du bien de faire la connaissance d'autres personnes. Si je rencontre la famille qui est là, ailleurs sur une place, on aura vraiment du plaisir à se voir... On irait bien dans le Midi mais il faut rester là où on travaille... Avant, l'été, on faisait les cerises. On était quatre ménages. Le soir, on allait à la fête, on a bien rigolé. C'était du bonheur ! Le voyage, c'est un plaisir, un loisir ! J'aimerais voyager l'été dans le Midi je me sens bien là-bas, le soleil, je suis bien, l'air me plaît, les oiseaux ! Ça me plairait de partir un mois ou deux, aller à Lourdes aussi, aux Saintes Maries de la Mer.

Les enfants. C'est le bonheur d'avoir des enfants ; ils sont merveilleux tous les deux !... C'est l'amour, leur donner du temps, leur apprendre des choses : des chansons, des mots, être poli (ça, c'est déjà beaucoup), bien se tenir, essayer de rester propre. C'est le bonheur ! Les emmener à l'école, les récupérer, le bonheur de les retrouver à 11h30 ! Quand on a des enfants, on leur apprend à se protéger... Les enfants, c'est ma vie. Il faut que personne ne les touche. Quand je les regarde, je les admire, je suis émerveillée devant eux. Je veux en profiter.

Le couple. C'est un bonheur d'avoir un mari gentil... Quand je le vois pas d'une demi heure, j'ai besoin de savoir où il est. Il me manque ! Il faut qu'il me dise où il va. Lui aussi c'est pareil.

Un terrain. Ça serait le bonheur pour moi d'avoir un petit terrain avec un chalet (pas un grand terrain, ça servirait pas à grand chose)... un coin pour la ferraille, une petite piscine, un coin pour les enfants pour jouer, une caravane, une voiture...Moi, je préférerais un ou deux ménages qui s'entendent bien sur une place tranquille. Là, je serai bien. Ça me manque la tranquillité, plus de confort.

La santé. Ça serait un bonheur que mon entourage ait la santé".

Quête de liberté, rêve de voyage, bonheur d'aimer...! Merci à cette jeune Voyageuse pour ce partage de vie, ce petit rayon de soleil !

Une nouvelle rubrique voit le jour :
Violette Hospice est une Voyageuse qui tient à dire ce qu'elle pense du monde, de son évolution, des regards sur sa communauté, de la manière dont sont traités les Gens du Voyage... de la vie, tout simplement.

La drogue, fléau des temps modernes

La jeunesse d'aujourd'hui est désorientée et a le mal de vivre. C'est pourquoi beaucoup de jeunes noient leur désillusion dans la drogue. De tout milieu et toute race, les jeunes (fille ou garçon) tombent dans cet engrenage, cette spirale qu'est la drogue. Certains même en meurent. Pour quoi touchent-ils à cette "mort" ? Par dépit, pour faire comme les copains, pour ne pas être rejeté, pour entrer ou appartenir à une "bande". Il y a aussi l'école, l'échec scolaire, cela aussi en est la cause. Il y a aussi le mal de vivre en famille, le cadre familial, les parents qui se disputent, l'argent qui manque. Beaucoup de facteurs peuvent pousser un jeune à se droguer. Mais les parents aussi ont une part de responsabilité et même la plus grande, car dès qu'ils sont en âge de comprendre le sens de la vie, le bien ou le mal, on doit leur dire, les informer sur le danger que représente la drogue : c'est une spirale infernale qui entraîne au fond ; et quand on touche le fond, il est très dur de remonter.

Parents, prenez garde, un jour ce sera votre enfant qui plongera et vous entraînera avec lui. Mais il sera trop tard. Agissez maintenant, il est peut-être encore temps.

Myriam MARTY ■

Violette HOSPICE ■

Les Voyageurs sont confrontés à la maladie comme tout un chacun. Ont-ils, du fait de leurs pratiques culturelles et modes de vie spécifiques, un rapport différent à la santé, à la maladie, au soin ? Et en cas d'hospitalisation, quelles sont les difficultés rencontrées ? Et du côté du personnel soignant : quelle adaptation ?

Gens du Voyage et santé : quelles spécificités ?

Les modes et conditions de vie des Gens du Voyage ont un lien direct avec leur santé et plus généralement leur rapport à celle-ci.

Le stationnement ou l'habitat sur des terrains vétustes, pas toujours aménagés d'eau, d'électricité, pas toujours propres et nettoyés (à l'instar de nos rues urbaines...), les conditions de sécurité pas toujours respectées, l'environnement du terrain (près des autoroutes, usines en tout genre, près des voies de chemins de fer...) ... Il n'est pas bien difficile de se rendre compte que ces conditions de vie précaires, pour n'en citer que quelques-unes, ont des conséquences sur la santé des personnes du Voyage. Et que faire d'un traitement avec intervention d'une infirmière tous les jours quand le groupe se fait expulsé d'un terrain ?

L'accès aux soins dépend du statut social et des ressources.

Se soigner, et au-delà consulter à titre préventif coûte cher. Et les personnes ne sont pas toujours couvertes par la sécurité sociale.

De plus, le vocabulaire propre à la médecine n'est pas toujours bien compris des Gens du Voyage. Le sens des mots peut être différent de celui des Gadje. L'illettrisme est un frein à la compréhension, mais aussi à la prise de médicaments, au traitement de la maladie. Ne pas savoir quelle dose prendre... dû à l'impossibilité de lire les notices.

Un manque d'information enfin est très important chez les Voyageurs : Les risques courus ne sont pas toujours connus, les traitements non plus.

Lors d'une hospitalisation, toute la famille est là pour soutenir le malade et son entourage proche. Le malade ne sera pas laissé seul : la famille a du mal à le laisser isolé et puis ce pourrait être terrible au niveau moral pour la personne hospitalisée de changer ses habitudes d'être quasi-constamment entourée.

La spécificité de l'entourage de la famille peut être problématique pour les visites : les familles sont nombreuses. S'il est important pour la famille et la personne hospitalisée de se voir, de passer du temps ensemble... les Voyageurs doivent aussi comprendre que 20 personnes dans une chambre, c'est trop. Pour le malade, qui a besoin de repos et aussi pour toute autre personne installée dans la chambre.

Un minimum des deux côtés, un dialogue et tout se passe pour le mieux : la famille est présente, sans envahir ni le service ni la chambre.

Le stationnement près de l'hôpital est sans durée limitée, il varie avec le temps d'hospitalisation. Cela peut devenir problématique à la longue, ou s'il n'y a pas de terrains prévus à cet effet. Le plus souvent ce sont des négociations entre la famille et l'hôpital qui permettent le stationnement le temps nécessaire.

S. F. ■

Pour d'autres informations : Voir Monde Tsigane n° 2 : Page 3 "La santé des Gens du Voyage", "La souffrance inexprimée des Gens du Voyage" Monde Tsigane n°5 : Page 2 Actualités "Diagnostic de santé communautaire de la population des Gens du Voyage du Rhône : présentation des résultats" et Monde Tsigane n°6 : Page 6 Des projets, des actions "Mission santé Gens du Voyage".

Les actions développées à l'ARTAG

Dans le cadre de sa mission santé, l'ARTAG développe plusieurs axes de travail, ayant pour objectif de mettre en place des actions adaptées aux besoins, aux spécificités :

Un travail sur la santé mentale va être mis en place suite au diagnostic de santé communautaire effectué en partenariat avec Médecin du Monde (MDM). Ce travail de recherche se fera également avec MDM.

Les actions avec des bénévoles : La chargée de mission Santé de l'ARTAG coordonne différentes actions de prévention, notamment sur les risques de maladies cardio-vasculaires, sur plusieurs terrains du département. Les modes d'actions sont divers : groupes de parole, ateliers avec les enfants, activités dessin...

Des sensibilisations, moments d'information aux travailleurs sociaux de secteur pour une meilleure prise en compte de la santé dans le cadre du RMI notamment.

Enfin, le bus info santé du Conseil Général a commencé mi-mai une action avec les familles du Voyage résidant sur la commune de St Laurent de Mûre. Une sage femme, une éducatrice et une infirmière se sont déplacé sur le terrain pour rencontrer les femmes et parler de l'alimentation, de pollution, d'échanger sur les difficultés liées à la maladie d'un enfant...

S. F. ■

Les préconisations du Schéma Départemental au niveau de la santé

Une fiche santé a été ajoutée au schéma départemental du Rhône pour que les futures aires d'accueil permettent aux Voyageurs qui y stationneront de vivre dans un environnement décent et qui favorise leur accès à la santé.

Les aires d'accueil devront respecter des principes sanitaires de base :

Le terrain devra être localisé loin de tout risque tels que zone inondable, lignes à haute tension, sols pollués, environnements industriels, sonores (autoroutes, aéroports...). L'accès au terrain devra être sécurisé.

Il devra être équipé en eau potable, au réseau électrique, pour l'assainissement. La collecte des déchets devra être prévue.

Pour faciliter l'accès aux soins et à la prévention, les informations nécessaires (coordonnées des médecins, secours, établissements de santé...) devront pouvoir être données à toute personne qui le désire.

Pour la mise en œuvre de ces consignes, des associations et des institutions, notamment la DDASS, devront organiser des actions permettant l'expression des Voyageurs : il s'agira de connaître leur état de santé afin de les prendre en compte, les faire participer aux programmes de dépistage, examens et bilans de santé.

S. F. ■

SANTÉ ET GENS DE VOYAGE :

Pour en savoir plus...

Voici une liste non exhaustive des ouvrages traitant le thème de la santé des Gens du Voyage. Pour comprendre le rapport des Voyageurs à la santé, et leurs difficultés à accéder à ce droit fondamental : se soigner.

Les deux premiers documents ont été déjà présentés dans la même rubrique du Monde Tsigane n° 8.

La Cathode et le Codess 95 sur le thème de la prévention des accidents domestiques spécifiques aux Voyageurs.

• **La santé des Gens du Voyage approche sanitaire et sociale**

C. Duranteau
L'Harmattan 1999

Pour comprendre les aspects liés à la maladie et à la santé en analysant les valeurs, traditions, modes et conditions de vie...

• **Tsiganes et santé : de nouveaux risques ?**

Revue Etudes Tsiganes vol. 14, 2000

Cet ouvrage fait un état des lieux de la santé des Gens du Voyage, des politiques publiques et manières de pratiquer pour les professionnels de la santé. Quelles réponses apporter aux risques de ces communautés ? Comment favoriser l'accès aux soins ? Comment faire des interventions adaptées pour les associations et structures travaillant sur le thème de la prévention ?

• **Vers un terrain sûr : Vidéocassette réalisée par l'ADVOG**

(Association des Voyageurs et Gadje 95)

Témoignage de soignants hospitaliers en relation avec des Voyageurs

Accueillir la différence, c'est une pratique de tous les instants à l'hôpital.

Et pourtant, combien de soignants s'enferment dans des préjugés car ils méconnaissent les diversités culturelles avec d'autres habitudes de vie, les différentes représentations de la santé et de la maladie, les appartenances religieuses et leurs rites. Ainsi, à Migrations-Santé Rhône-Alpes, nous avons demandé à l'ARTAG de participer à la formation que nous menons depuis plusieurs années pour les équipes soignantes hospitalières sur les thèmes "Accueil des patients et des familles d'origines et de culture différentes".

Lorsque les soignants en formation découvrent les conditions de vie, d'appauvrissement, de sédentarisation forcée des Voyageurs et qu'ils prennent conscience que ce sont des français sans carte d'identité avec un carnet de circulation toujours en vigueur en 2004, qu'ils n'ont pas la possibilité d'aller à l'étranger puisqu'ils ne possèdent pas de passeport et que le droit de vote est pratiquement impossible à cause des conditions particulières de stationnement qui les empêche de résider le temps légal sur une commune pour avoir droit, alors là, c'est la stupéfaction. La honte et la révolte les envahissent. Lors du bilan, ils affirment avoir compris que leurs peurs étaient injustifiées et qu'ils auront désormais une autre attitude d'accueil et d'accompagnement dans le soin.

Nous espérons une nouvelle relation soignant/soigné Gadjé et Voyageurs.

Témoignage : infirmière des urgences

L'hospitalisation d'une personne de la communauté des Gens du Voyage provoque immédiatement des commentaires au sein de l'équipe soignante : "il va falloir fermer le placard des sacs"... car elle garde à l'esprit l'image des voleurs de poules. Potentiellement voleur, donc et automatiquement il faut les surveiller.

Quand un Voyageur est accidenté, comme chez le commun des mortels, c'est la panique, la stupéfaction, l'angoisse, l'émotion qui l'emporte ; ces réactions, les soignants les connaissent bien, ils ne sont pas spécifiques à cette communauté. Le sentiment d'être envahi qu'ils éprouvent n'est pas non plus spécifique aux Gens du Voyage. Maghrébins, Africains, Turcs, toute famille issue de système communautaire bouscule le modèle que nous avons dans notre société de l'hôpital, celui du "silence, on soigne dans l'individualité et avec le souci sacro-saint du secret médical". Les Voyageurs posent multiples questions, occupent trop l'espace "réservé" aux soignants, sont dans le va-et-vient permanent, parlent fort et restent présents tout le temps de l'hospitalisation. La notion d'espace et de temps n'est pas le même que pour les soignants Gadjé. De plus, l'interrogatoire clinique est difficile car les tabous demeurent : "pourquoi ces cicatrices ?" Jamais on explique les raisons ; franchement est-ce que nous Gadjé, on divulgue tous nos secrets aux soignants ?

Une veille de Noël, un Voyageur accidenté est admis dans le service. L'infirmière raconte qu'elle a expliqué à tous que le blessé

était très fatigué, que ce serait bien que seulement quelques personnes restent. Tous sont sortis du service, seules 4 à 5 femmes se reliaient auprès du malade. Un dialogue s'est établi entre les femmes et l'infirmière entre autres autour de la dinde de Noël avec échange de recette.

Quand il y a accueil et explication sans aucune arrière-pensée, la communication s'établit sans problème et permet d'aller au-delà du soin.

Témoignage : Puéricultrice en pédiatrie

En néonatalogie, nous avons accueilli un petit prématuré. Le lendemain, une collègue infirmière me disait "je ne supporte pas ces gens-là", alors qu'elle s'occupait de l'enfant avec beaucoup de soin. Le dialogue s'engage entre nous :

- Pourquoi ils te gênent puisqu'ils sont tous dehors ?
- Rien que de les savoir derrière la porte, je supporte pas.
- Pourquoi, tu as peur ?
- C'est pas ça, mais je les crains, ils envahissent...

Lorsqu'il y a hospitalisation, les Voyageurs se rassemblent pour faire face collectivement et cela a un effet très bénéfique sur la prise en charge affective de l'enfant et le soutien des parents. Les parents Gadjé, eux, se sentent très isolés, expriment beaucoup de culpabilité, les mamans disent : "Mais qu'est-ce que j'ai fait ?", elles recherchent la cause. Nos modèles de vie contemporaine nous éloignent d'un mode de vie collectif pour

nous enfermer dans des comportements individuels sans ou avec très peu de soutien. La solitude affective des parents est toujours néfaste sur la relation parents/enfant.

Pendant l'hospitalisation d'un bébé, les parents et grands-parents apportaient chaque jour une nouvelle médaille. Chaque soir ils repartaient de bonne heure : ils nous avaient expliqué qu'ils s'arrêtaient à Ars pour prier. Des soignants faisaient remarquer qu'ils étaient superstitieux. De nombreux parents de toute origine et religions confondues nous amènent des objets de protection : talismans, médaille bénite à Lourdes, Coran, statuette de la vierge de Fatima...

Un nouveau-né nous était amené de la salle d'accouchement en réanimation. Une trentaine de Voyageurs étaient dans le hall devant notre service. Je suis sortie dans le hall et j'ai demandé où était le papa. Alors je me suis adressé à lui au milieu de tous les siens. J'ai expliqué comment on installait l'enfant, des femmes posaient des questions et je les rassurai sur le temps d'attente, sur les visites autorisées et leurs raisons, sur les nouvelles de l'état du bébé que le médecin leur donnerait dès les premiers résultats de radio et d'autres examens réalisés. J'ai dit au papa qu'il pouvait revenir dans une heure et qu'on le ferait rentrer auprès de son petit garçon ; à ce moment, tous sont partis attendre dehors.

L'accueil est un temps extrêmement important pour rassurer mais aussi écouter les parents. Les Gens du Voyage ne posent aucun problème quand ils sont accueillis et respectés.

Claudie LALLEMAND et Sylviane CONTE, Migrations-Santé ■

Le stationnement lors d'hospitalisation

Nous sommes régulièrement confrontés aux demandes de stationnement provisoires de Voyageurs dont l'un des leurs doit être hospitalisé. L'hôpital Jules Courmont est souvent en première ligne dans ces situations. Le directeur, Mr Le Ludec, a bien voulu répondre à nos questions :

"Nous constatons effectivement régulièrement la présence des familles aux abords ou à l'intérieur de l'un ou l'autre de nos pavillons, mais celles-ci ne demandent jamais un terrain de stationnement. Nous avons eu un seul cas pour lequel s'est posé le problème et il a été résolu par le stationnement sur un terrain d'une commune voisine."

En ce qui concerne une aire de stationnement à l'intérieur de l'hôpital, "c'est actuellement impossible de dégager une aire sur le site même, car l'hôpital subit des transformations importantes, des chantiers de construction de nouveaux pavillons qui mobilisent une logistique et une place importante. Les parkings sont insuffisants pour le public et le personnel. Actuellement, c'est la commune de Chaponost qui accueille sur son terrain provisoire des familles des patients hospitalisés."

Comme nous pouvons le lire, la situation sur cet hôpital largement fréquenté par les Voyageurs n'est pas facile. Et cela est malheureusement vrai pour tous les hôpitaux lyonnais qui bénéficient pourtant d'une très bonne image auprès des Voyageurs qui n'hésitent pas à faire des kilomètres pour bénéficier de cette qualité de soins et d'accueil.

L'ARTAG a souhaité à plusieurs reprises que ce type de stationnement soit traité de manière spécifique avec les acteurs concernés et notamment les Hospices Civils de Lyon. A ce jour le dossier semble au point mort. Il serait judicieux de le relancer en s'appuyant sur des exemples comme Poitiers, pour construire des réponses adaptées qui auraient le mérite de dédramatiser nombre de situations de stationnements sauvages alentour.

X. P. ■

Témoignage : un terrain aménagé à tout prix

La famille Amalla, un groupe de 10-12 caravanes, vit dans l'agglomération lyonnaise depuis des années, elle a ses habitudes ici. En attente d'un terrain, familial dans l'idéal, elle souhaite tout au moins pouvoir tourner sur des terrains d'accueil toute l'année, sans être en constante interrogation : où se poser, où trouver une aire de stationnement avec eau et électricité, le confort minimum dont devrait jouir toute personne ?

Certains membres de la famille ont des problèmes de santé assez lourds : une petite fille de 9 mois a des complications dues à une malformation cardiaque. Une opération est indispensable, selon son médecin, qui la traite depuis sa naissance, avant les grosses chaleurs. En attendant la date de l'opération, qui devrait arriver très vite, le médecin, spécialiste cardiologique de l'hôpital cardiovasculaire Louis Pradel de Bron, a fortement conseillé à la famille de stationner à proximité de l'hôpital pour répondre si besoin à une urgence. De plus, pour les soins du bébé, l'eau et l'électricité sont indispensables sur le lieu de stationnement. D'autres

membres de la famille ont des problèmes de santé, leurs suivis médicaux se font par des spécialistes installés sur l'agglomération lyonnaise.

Ce groupe était installé à Chaponost, sur l'aire d'accueil de passage. La durée du stationnement sur ce terrain est de 3 mois maximum. Devant partir fin Mai, la famille a finalement quitté les lieux le 30 juin, après avoir obtenu un délai supplémentaire d'un mois, pour cause de scolarité des enfants, comme écrit dans le règlement intérieur.

A cette date, l'opération n'était pas encore fixée, et la famille n'avait aucun terrain de stationnement en vue. Il fallait un terrain pas trop loin de Lyon, mais surtout avec eau et électricité. Où aller, sur quel terrain stationner ? Stationner sur un terrain sans électricité ni eau avec une petite qui a besoin de soins lourds, d'assistance respiratoire ? et s'il arrivait un problème ?

Les réponses ne sont pas évidentes à trouver : pas de place sur les terrains provisoires, pas question de stationner de manière sauvage, sans eau ni électricité, il en va de la survie d'un bébé.

Les solutions ? Négocier avec une mairie pour une installation de durée variable (selon la date de l'opération et le temps de "convalescence" de la petite) et avec alimentation en eau et électricité... Une deuxième solution étant de s'éloigner raisonnablement de Lyon.

C'est cette solution que la famille a choisie. Elle est partie s'installer à St Etienne, sur un terrain avec eau et électricité. Négocier avec une mairie leur a paru trop difficile, trop de risques que la commune refuse. La maladie et la survie d'un enfant ne sont pas toujours des raisons suffisantes à une négociation, à une installation, soumise à la bonne volonté des élus et responsables locaux.

C'est navrant d'avoir à invoquer des raisons de cet ordre, lourdes et graves (c'est la survie d'un enfant dont on parle) pour faire comprendre aux mairies et propriétaires de lieux d'accueil qu'une famille doit avoir l'eau et l'électricité sur son terrain... Et ce n'est pas gagné pour autant... La famille Amalla le sait bien ; elle n'a pas voulu prendre le risque.

S. F. ■

L'assemblée générale de l'ARTAG au lieu le 27 avril dernier à Décines.

Une assistance assez nombreuse composée à la fois de Voyageurs et de Gadje a permis un échange fructueux.

Les Gens du Voyage ont pu exprimer haut et fort leur lassitude devant l'inertie de beaucoup, les difficultés de leurs conditions de vie et même leur sentiment d'exaspération.

Les Gadje, et notamment des élus présents, n'ont pas refusé le débat. La séance a été animée et des contacts ont été pris pour un travail de plus longue haleine avec quelques collectivités. Les élections du conseil d'administration ont permis à de nouveaux Voyageurs d'entrer dans le fonctionnement de l'ARTAG, et nous ne

pouvons qu'insister sur l'importance de cette démarche pour faire avancer la cause des Gens du Voyage.

Rendez-vous a été donné en 2005 à chacun pour fêter la mise en place effective du schéma départemental.

X. P. ■



Compte-rendu de la journée habitat - UNISAT

L'ARTAG a participé le 26 mai 2004 à une journée d'étude organisée par l'UNISAT sur l'habitat familial des Gens du Voyage.

Après un rapide tour d'horizon sur l'état d'avancement des schémas départementaux, la matinée a été consacrée à un échange d'expériences sur différents types d'habitats familiaux : "habitat adapté" à Angoulême, programme d'accession à la propriété en Seine-St-Denis et analyse de la circulaire du 17 décembre 2003 sur les terrains familiaux (elle sera présentée précisément dans le prochain numéro). Ces échanges, animés par les intervenants et le directeur de l'UNISAT, ont permis de pointer les réussites, les écueils et les modes de financement des différents projets présentés.

Au fil des discussions, une idée importante a émergé : plus que d'habitat adapté, on peut parler d'adaptation de l'habitat. Un "habitat adapté" n'est pas un type de construction particulier mais bien une démarche de (re)logement, appuyée sur une connaissance précise des familles, de leurs situations et de leurs attentes.

Durant la deuxième partie de la journée, les participants ont abordé, avec un intervenant, les questions d'urbanisme et de droit de propriété, questions très techniques et qui sont à l'origine de difficultés pour de nombreux Voyageurs propriétaires de terrains.

Evidemment, bien des questions restent en suspens et chaque situation locale présente ses spécificités propres, mais ces échanges sont très enrichissants et permettent d'avancer dans la réflexion sur les modes d'habiter des Gens du Voyage.

Pour plus d'informations, une synthèse de la journée est disponible à l'ARTAG.

Tatiana BECHAUX ■

Formation

"Connaissance des populations Romanies et Voyageurs"

L'ARTAG et l'association Lyon accueille les Roms organisaient en avril une journée formation "Connaissance des populations Romanies et Voyageurs" à destination des partenaires institutionnels, associatifs, sociaux.

La matinée a été consacrée à une présentation du peuple Rom, depuis ses origines jusqu'à sa situation actuelle : Morgan Garo, chercheuse en géographie sociale, spécialiste des organisations politiques et sociales roms, a replacé ces populations dans le contexte européen, au niveau géographique mais aussi social. Puis Jeta Duka, originaire d'Albanie, membre de l'Union Rromani Internationale, de Rromani Baxt mais aussi activiste dans les réseaux européens de femmes rromni, a parlé de son expérience et de ses travaux : son voyage d'étude à Kannauj, ville originelle du peuple rom et de l'éducation des femmes, de la place de celles-ci dans la communauté. Un traducteur a permis une relation avec les participants.

Dans l'après-midi a été abordé la problématique des Roms venus de l'est et de leur situation en France, comme demandeurs d'asile. Ou en est-on à Lyon depuis 2 ans ?

Une avocate, Me Penot a donc expliqué les problèmes de logement pour ces personnes, les squats et expulsions, et surtout le droit au logement par rapport au droit de propriété : lequel est le plus important ?

Enfin, Nathalie Glize, de l'ARTAG, a abordé le statut juridique et la situation actuelle, en terme de stationnement que vivent les Voyageurs ayant la nationalité française.

Cette journée a donc permis aux participants de faire la différence entre la situation des populations exilées en France (et ce ne sont pas que des Roms), demandeuses d'asile, et celles qui vivent depuis des générations en France et qui sont nos concitoyens. Par la présentation de la situation actuelle mais aussi par une approche historique, géographique et culturelle.

Lyon accueille les Roms a pour but de soutenir les populations romanies et itinérantes dans leur lutte pour la reconnaissance de leur identité, de leur culture et de leur droit, afin que cesse les discriminations et préjugés subis. Vous pouvez joindre cette association : lyonaccueille.lesroms@laposte.net

S. F. ■

Des échanges avec les écoles

Dans le cadre de la semaine interculturelle à Brignais, et en partenariat avec le Forum, l'ARTAG est intervenue dans trois classes de primaire de la commune. L'objectif était d'échanger sur la culture des Gens du Voyage en vue d'une meilleure insertion des enfants du voyage et d'un meilleur vivre-ensemble à l'école. Ce dialogue a permis de parler ouvertement de nœuds d'incompréhension et de construire ensemble un nouveau regard.

En parallèle, les écoles se sont aussi déplacées à la Villa Giraudière pour une découverte des différentes cultures représentées à Brignais (notamment chinoise, sénégalaise, allemande...). Des activités autour du jeu et de l'apprentissage (de chansons, à compter...) ont été proposées aux enfants. L'ARTAG a présenté une exposition sur l'association ASET (Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes) offrant aux enfants du voyage un apprentissage adapté.

M. M. et S. F. ■

La plaquette "loi Besson, mode d'emploi" : un outil pour informer et échanger

En 2003, à la demande des Voyageurs qui voulaient des informations précises, l'ARTAG a réalisé une plaquette d'information sur le droit de stationner et sur le Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage (cf. Monde Tsigane n° 10). Pour être un outil utile et pratique, cette plaquette doit être maintenant distribuée au plus grand nombre.

Les Voyageurs du Conseil d'Administration ont beaucoup participé à sa diffusion. Ils l'ont distribuée dans leur entourage, en ont parlé autour d'eux.

Ce sont également les Voyageurs du Conseil d'Administration qui ont défini les priorités de la distribution. Par exemple, il leur a semblé important que les familles du Voyage qui n'ont pas de lieu d'ancrage soient les premières informées de ces questions, puisqu'elles sont les premières concernées par les lois Besson et Sarkozy. La plaquette a donc d'abord été distribuée dans le courrier des personnes domiciliées à l'ARTAG avant de l'être sur les terrains.

Pour expliquer et commenter la plaquette, l'ARTAG organise depuis le 16 mars 2004 des réunions d'information. Ces rencontres ont lieu régulièrement le mardi après-midi. Elles sont animées par des salariées et des administrateurs. C'est l'occasion pour les Voyageurs d'échanger sur les difficultés rencontrées lors de leurs déplacements et de tenter de répondre aux questions qu'ils se posent.

La plaquette sera bientôt distribuée sur certains terrains, à l'occasion de rencontres organisées sur le site même ou dans une salle à proximité.

N'hésitez pas à vous adresser à l'ARTAG pour obtenir la plaquette, connaître les dates des réunions d'information ou même demander l'organisation d'une réunion sur un terrain.

Contacts : Sabine FRESSARD,
Violette BORTOLOTTI et Tatiana BECHAUX ■

Prévention santé avec les enfants de Mions

Nous avons fait connaissance avec les enfants de Mions en octobre 2003. Ensemble nous avons essayé de faire des activités autour de la prévention et de l'éducation en santé. Nous avons parlé de l'alimentation, du tabac et du sport tout en incluant l'hygiène dans tous les thèmes. Les enfants ont ainsi réalisé des affiches, un film, une chorégraphie.

Nous sommes toutes heureuses d'avoir pu mener ce projet tout au long de l'année, sachant que ce temps passé avec ces enfants nous a ouvert à une autre culture, et aura donc été très enrichissant pour nous.

Les étudiantes bénévoles de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville - contact : Cécile PETIT)

Quelques pensées des enfants :

"On a envie que ça recommence l'année prochaine."

Dona, Anaïs et Brenda

"On a passé de bons moments et on a appris beaucoup de choses avec les filles. On voudrait que ça continue l'année prochaine."

Estelle et Diana

"C'était super, on reviendra l'année prochaine."

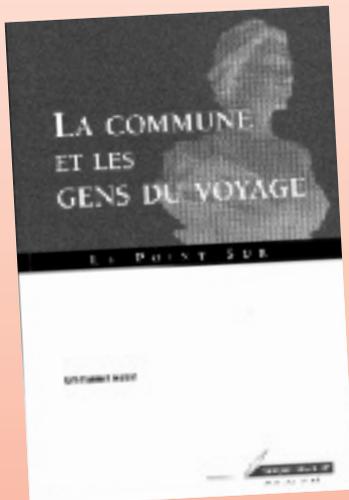
Sony, David et Jonathan

Pour en savoir plus...

La commune et les Gens du Voyage

Emmanuel AUBIN

Éditions Berger Levrault, 2003



Emmanuel

Aubin, maître de conférence en droit public à l'université de Poitiers mais aussi président de l'association Tsigane Habitat, connaît bien les Gens du Voyage.

Il publie aux éditions Berger Levrault, collection "le point sur" un ouvrage intitulé :

"La commune et les Gens du Voyage".

Toutes les communes dont le nom figure dans un schéma départemental d'accueil devraient se procurer ce livre. Dans l'introduction, l'auteur évoque les relations historiques entre la commune et les Tsiganes, relations bien souvent conflictuelles.

Après avoir donné quelques précisions terminologiques sur les différents groupes de Voyageurs, Emmanuel Aubin prend soin à juste titre de distinguer les Gens du Voyage français et les Tsiganes de nationalité étrangère qui relèvent du droit des étrangers et notamment du droit d'asile.

L'ouvrage est consacré au droit français relatif aux obligations réciproques de la commune et des Voyageurs.

Tous les problèmes sont clairement analysés : le stationnement (création et gestion des aires d'accueil), l'application de la politique sociale et de la notion d'habitat adapté, le rattachement administratif, l'accès à la citoyenneté, la scolarisation des enfants, la santé des Gens du Voyage.

Mais Emmanuel Aubin sait bien que toute réglementation génère obligatoirement des conflits. Il expose donc avec méthode et précision les pouvoirs des Maires, le contentieux lié à l'expulsion des Gens du Voyage ainsi que celui lié aux responsabilités de l'État, des communes et des Voyageurs eux-mêmes.

Les préfetures, les communes mais aussi les associations de Voyageurs trouveront dans ce livre non seulement matière à réflexion mais également l'aide au conseil et à la décision.

J. B. ■

"L'adaptation de l'habitat et des logements des "Gens du Voyage" sédentarisés"

revue Recherche sociale n°168, octobre-novembre 2003



La revue Recherche sociale publie dans ce numéro une étude portant sur les projets destinés aux Gens du Voyage sédentarisés. Cette étude a été menée par la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France sur un échantillon de situations rencontrées dans cette région.

Dans une première partie, les auteurs tentent d'identifier les difficultés juridiques et sociales rencontrées par les familles sédentarisées ou en voie de sédentarisation. Dans une seconde partie, ils tirent les enseignements des différents projets.

L'idée principale de cette étude est qu'il n'existe pas de solution idéale, c'est la manière dont les besoins sont identifiés qui permet la mise en œuvre de démarches pertinentes.

Pour qu'un projet de logement de familles sédentaires soit pertinent et se déroule bien, il est important de bien connaître et saisir les pratiques des ménages et leurs attentes. Mais le simple fait de donner la parole ne constitue pas toujours un gage de pertinence quant à la nature des besoins répertoriés. La parole des familles du Voyage doit s'exprimer à travers un dialogue ouvert qui permette d'envisager plusieurs scénarios.

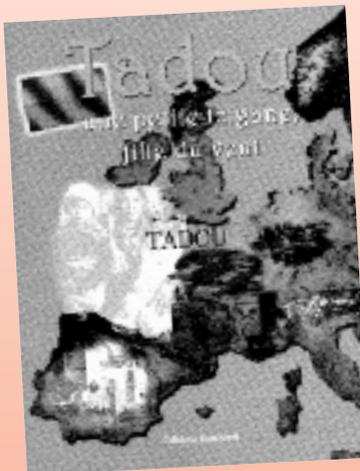
L'accompagnement des ménages en amont et en aval de la réalisation, la médiation entre les différents acteurs, la communication avec les proches voisins ... sont également autant d'éléments essentiels pour que le projet aboutisse dans de bonnes conditions.

En somme, plus qu'un type de construction, l'habitat adapté est une démarche : " une tentative visant à répondre de la manière la plus fine possible aux besoins des populations en caravanes qui souhaitent bénéficier d'un espace de vie permettant leur séjour permanent ".

T. B. ■

Tadou, une petite Tsigane, fille du vent Tadou

Éditions Bénévent, 2004



Fille du Voyage, une petite tsigane de six ans va complètement changer de vie à cause d'un accident de la route. Sans transition ni préparation, elle quitte sa tribu pour aller vivre chez les Gadje dont le mode de vie n'a rien à voir avec le sien.

Ballottée entre deux cultures opposées, elle trouve difficilement sa place... Pourtant, les peurs, les angoisses, les joies, les peines ne sont-elles pas identiques au fond, pour chaque être humain, quel que soit sa culture et sa race ? N'est-ce pas, en partie grâce à la richesse de son héritage culturel tsigane qu'elle trouvera sa volonté de vaincre ?

Ce récit autobiographique va plus loin que la simple mise en parallèle de deux cultures différentes ; il est un appel à l'ouverture et à la compréhension pour que les barrières s'aplanissent. C'est, selon l'auteur, l'affaire de chacun d'y participer.

S. F. ■

Les chiens aboient, les caravanes passent

C'est le nom du premier festival consacré à la culture tsigane organisé par la MJC de Rives. "Antidote face à la méconnaissance et à l'incompréhension, cet événement nous invite à découvrir les origines, les traditions et la culture des Gens du Voyage". Un beau pari que de faire se rencontrer, échanger Gadje et Voyageurs, créer l'occasion de se connaître et se comprendre.

Ce festival s'est déroulé à la fin du mois de mai et a été organisé en lien avec des associations de Voyageurs comme l'ALAP (de Haute-Savoie) et l'APMV (Isère). Durant une semaine étaient proposées diverses formes festives et artistiques pour capter les visages, les expressions des Tsiganes dans leur diversité : une exposition "les Gitans", des rencontres cinéma avec la diffusion de 3 documentaires, une soirée discussion débat autour du thème "histoire, traditions et pratiques culturelles du voyage", avec la participation d'intervenants des associations de Voyageurs et aussi une soirée concert - animation.

Voici le témoignage de Pascale qui a assisté à cette soirée :

"Cette animation présentait à l'aide de photos et de textes un historique général des Tsiganes, leur mode de vie, leur culture, les problèmes de stationnement et les lois qui en découlent..."

Dans un espace de verdure, les visiteurs pouvaient découvrir des stands sur lesquels étaient disposés différents ouvrages, des démonstrations de fabrication de paniers en osier, et une roulotte ancienne. Un Voyageur expliquait l'utilisation, la décoration et le fonctionnement de cette verdine. Tout cela en musique, au son du groupe Sinti Swing qui a su générer une ambiance festive. Des apéritifs étaient offerts aux visiteurs et un stand de restauration (un buffet) était tenu par des Gadje, mais aussi par les Voyageurs de la commune, qui ont participé à ce festival.

Plus tard, un autre groupe nommé Vrack (14 musiciens Gadje) ont maintenu l'ambiance en distillant une musique variée, un mélange de folklore entre bal musette et mélodies tsiganes. Ce fut une belle soirée où Gadje et Voyageurs ont pu se rencontrer, se côtoyer et danser ensemble.

Que ces petits festivals perdurent car les échanges entre Gens du Voyage et Gadje sont riches et porteurs d'espoir... Quand les deux parties sont ouvertes à la discussion, comme ce fut le cas lors de cette soirée et plus généralement des habitants de Rives, qui ont apporté dans le passé leur soutien pour faire accéder les Gens du Voyage qui souhaitaient se sédentariser à un terrain convenable.

S. F. et Pascale AVRIL ■

UNISAT

"Faire évoluer la législation" travaux pratiques

L'espace offert par Monde tsigane à la fédération UNISAT est une opportunité saisie pour y exprimer l'actualité de son activité.

Le projet d'union entre les Etudes tsiganes et l'UNISAT est l'occasion d'un important travail de redéfinition des objectifs de la fédération. Lors de l'assemblée générale du 3 juin dernier, dans son rapport d'orientation, le président Michel Mombrun développait les grands axes d'action pour les trois années à venir. Je pense utile de relever dans son propos quelques-unes de ces orientations, elles impliquent parfois des traductions opérationnelles très immédiates et concrètes :

- Sur le plan de la citoyenneté, la loi de 1969 est remise en cause pour parvenir à une égalité de traitement et à la suppression des mesures administratives discriminatoires.
- Sur le plan de l'habitat et du mode de vie, il s'agit de garantir la liberté de mobilité et la possibilité de l'ancrage territorial par la propriété ou la location d'un terrain familial permanent. Ceci implique la reconnaissance de la caravane comme logement, domicile avec adresse valable et droits ordinaires afférents au logement.
- Sur le plan de l'activité économique, des objectifs sont visés : la validation des acquis de l'expérience, l'accès à la formation professionnelle, l'inscription aux registres du commerce ou des métiers, sur la base des travaux et préconisations proposées par le programme d'initiative européenne Equal Codipe (Contre les discriminations et pour l'emploi).

Pour ces trois domaines, la méthode de travail projetée consiste à faire évoluer la législation actuelle. Dans cette perspective, la commission juridique de l'UNISAT se réunira à la prochaine rentrée de septembre. Constituée de juristes de diverses spécialités, sa tâche est de rédiger des propositions de textes et circulaires à soumettre aux autorités en charge de ces dossiers. Les membres de la commission interviendront aussi sur le forum de l'UNISAT en cours d'installation pour apporter les réponses utiles aux associations du réseau.

Le projet de la fédération recouvre d'autres domaines et applications sur lesquels j'aurais l'occasion de revenir. Il s'agissait ici, de présenter brièvement un des outils d'action et d'appui dont je sais l'attente.

Didier BOTTON, directeur UNISAT ■

Les ouvrages présentés sont disponibles à l'ARTAG.

Pour toute information, contactez Sabine FRESSARD à l'ARTAG : 04 78 79 60 80

Les événements de Slovaquie

En mars, des membres de la communauté Rom ont pillé et détruit des commerces dans l'est du pays. Essayons de comprendre les raisons qui ont poussé ces personnes à commettre des actes de vandalisme. Peut-être ces personnes sont fatiguées du rejet, des préjugés, des discriminations à l'emploi, à l'éducation, au logement, à l'accès aux soins, aux moindres participations à la vie citoyenne de leur pays. Peut-être en ont-elles assez de n'être pas considérées comme des citoyens à part entière, mais tout juste des parias, profiteurs de la société... Les Roms se sont rebellés de leurs conditions de vie qu'ils n'ont pas choisis, de la façon dont ils sont traités. Alors ils ont cassé des magasins, volé de la nourriture. Le déclic : les prestations sociales, dont le montant s'effondre et plus généralement le manque de volonté de la part des responsables politiques à lutter contre les discriminations subies. Prostitution, sous-alimentation, taux de chômage énorme... bref c'est pas simple de vivre décemment pour un Rom en Slovaquie.

Après ces débordements, la police a elle aussi dépassée les bornes : interpellations qui ont tourné à des injures racistes, passages à tabac, traitements dégradants... pas le droit d'appeler un avocat ou un membre de la famille.

Violations des droits civils, droits de l'homme et libertés fondamentales bafoués, les Roms ont récolté ce qu'ils voulaient dénoncer : la discrimination, la violation de leurs droits.

Ces événements doivent nous faire réfléchir : la toute nouvelle plus importante minorité européenne n'est pas reconnue en tant que telle et les droits de ses membres bafoués. Les lois anti-discrimination, quand elles existent, ne sont presque jamais concrétisées ou appliquées. Les européens, gouvernements et gouvernés, ont peur de ces communautés différentes et les laissent donc à l'écart. Les Roms, terroristes de l'Union européenne ?

Union Européenne et droits des Roms-Tsiganes

L'entrée de certains pays de l'Est dans l'Union Européenne avait comme condition l'amélioration des conditions des minorités et notamment les Roms. Des efforts dans certains pays ont été faits, moins dans d'autres. Les nouveaux pays européens auront maintenant droit à des fonds spécifiques. Quelle est leur réelle volonté de subvenir aux besoins des Roms ? L'avenir nous le dira.

Cracher sur les pays de l'Est est une chose. Il ne faudrait quand même pas oublier que les conditions de vie dans les pays de l'Europe de l'Ouest sont, pour les Tsiganes, certes pas aussi misérables, mais pas idéales non plus. Les Gens du Voyage, qu'ils soient irlandais, français ou italiens souffrent aussi de discriminations, d'injustices et de rejet. Elles se voient peut-être moins...

Ouverture de l'Union Européenne à 10 nouveaux pays en mai : on construit l'Europe de demain. Mais comment ? Les nouveaux adhérents font peur : ils n'ont pas le même niveau de vie que leurs concitoyens de l'Europe de l'Ouest. Les plus riches craignent une vague d'arrivées de personnes pour du travail. Ainsi, les "anciens" pays de l'Europe mettent en place de nouvelles mesures visant à interdire la possibilité aux nouveaux citoyens de l'Union de travailler, à restreindre la libre circulation des travailleurs. Ces personnes devront pouvoir subvenir à leurs besoins, le cas échéant, elles seront priées de rentrer dans leur pays d'origine. Dans certains pays comme le Royaume-Uni, les nouveaux arrivants (qui ont normalement le droit de circuler dans l'espace Schengen pour travailler... sauf si elles sont originaires d'un de ces pays à risque, souvenons-nous...) n'auront pas droit aux prestations sociales avant deux ans.

Alarmants

L'ECRI, cette commission qui travaille sur la lutte contre le racisme et l'intolérance vient de rendre 5 nouveaux rapports sur la situation des minorités en Europe :

En Belgique, les partis politiques usent de la propagande raciste ou xénophobe.

En Bulgarie, stéréotypes et préjugés, violences policières, ségrégations scolaires sont le lot quotidien des minorités et notamment des Roms.

En Norvège, il n'existe pas de protection (au niveau de la justice) pour les personnes victimes d'actes racistes ni d'égalité des chances.

En Slovaquie, la minorité Rom est sujette à des discriminations en tout genre et est très défavorisée dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation.

Qu'en est-il des Roms de l'Est venus en France tenter leur chance ?

En terre des droits de l'homme, les Roms arrivés en croyant à un accueil digne ont vite vu leurs rêves tournés au cauchemar. On sait tous, non ne niez pas les journaux télévisés se font un plaisir de relayer ce type d'information spectaculaire, que les demandeurs d'asile vivent dans des conditions indécentes. Il aura fallu attendre la mort de 2 jeunes filles pour que la situation locale se débloque. Malgré tout, les interventions policières pour expulser et faire régner l'ordre sont toujours aussi violentes et les témoignages sur les conditions d'expulsion, les violences verbales, injures et destruction de matériel en tout genre sont nombreux. Violenter ces personnes les poussera peut-être à partir, retourner "chez elles" de leur plein gré. Sauf que "chez elles", c'est pire et beaucoup ne veulent pas y retourner. Les conditions de vie de ces personnes sont pourtant indécentes : sans eau, ni électricité, sur des terrains sans aucune hygiène, caravanes ou abris délabrés, et toujours cette crainte d'une descente de police.

Le collectif national Droits de l'Homme Romeurope demande l'intégration des demandeurs d'asile, en leur donnant un permis de séjour. Bref une insertion plus large, leur permettant de subvenir à leurs besoins et pouvoir penser à leur avenir. Les faire accéder aux droits fondamentaux, leur donner une chance. C'est à la France dans sa grandeur d'âme qu'est faite cette demande. Mais les temps ont changé et les belles idées de la défense des droits de l'homme et de terre d'accueil sont bien loin, dans un contexte socio-politique ultra répressif et libéral.

ABONNEMENTS

Je souhaite être abonné(e) à "Monde Tsigane"

Pour un an (soit 4 numéros, à partir de la date d'abonnement)

● **Abonnement d'un an (soit 4 numéros)**

un seul exemplaire 15 € 7,5 € étudiants et bénéficiaires des minima sociaux
5 exemplaires 20 €
10 exemplaires 25 €

Pour tout autre nombre d'exemplaires, contactez-nous au 04 72 04 16 80

● **Abonnement de soutien d'un an** 76 €

ADHESION

Je souhaite adhérer à l'Artag et verse une cotisation annuelle de 15 €
(L'adhésion ne donne pas droit gratuitement à l'abonnement au journal)

NOM PRENOM

ADRESSE

..... CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE E-mail

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Artag, BP 105 69151 Décines LYON France Cedex

Monde Tsigane

Artag

Editeur : Artag / 15 ch A.Renoir
69120 Vaulx-en-Velin / LYON FRANCE
Tél : 04 72 04 16 80 / Fax : 04 78 82 06 88
E-mail : artag@wanadoo. Fr

L'Artag est une association fédérée au réseau de l'UNISAT

Directeur de publication :
Marie Claire BORTOLOTTI

Directeur de rédaction :
Philippe ETIENNE

Comité de rédaction :
Jean BONNARD
Violette BORTOLOTTI
Marie CANNIZZO
Sabine FRESSARD
Myriam MARTY
Xavier POUSSSET

Conception Graphique : N. NAVARRE

Photographie : ARTAG

Imprimerie : DUPLI

Prix du N° : 3,8 €

Abonnement annuel : 15 €

CPPAP : 0404 G 81529

N° ISSN : en cours

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2004

Nombre de pages : 8

Tirage : 1000 exemplaires

Trimestriel :

Janvier / Avril / Juillet / Octobre